

# LE JOURNAL DE RENTRÉE DU SPELC CÔTE D'AZUR

1<sup>er</sup> syndicat de l'enseignement privé de l'académie

Année scolaire **2024-2025**

**Spelc**  
au cœur  
de l'action



SUIVEZ-NOUS :



@Spelc\_cotedazur



@Spelc.Nice



Nous écrire...  
[spelc.cotedazur@gmail.com](mailto:spelc.cotedazur@gmail.com)

Suivre vos actualités



Visiter notre site  
<http://cotedazur.spelc.fr/>

Trouver  
des informations...





## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



### Épauler — Représenter — Défendre

Chers collègues enseignants, AESH et personnels de droit privé,

L'année 2023-2024 fut marquée par des promesses de revalorisation non tenues à propos des Pactes (cf. article en page intérieure) et de la situation des maîtres délégués.

Pour ces derniers, leurs statuts devaient s'aligner sur leurs homologues du public. Promesse tenue quant à la rémunération mais ce que l'État a donné afin que leurs salaires soient légèrement supérieurs au Smic, il l'a repris en supprimant le régime des indemnités vacances pour les maîtres du privé alors que les remplaçants du public bénéficient d'une rémunération dès juillet 2024 jusqu'à fin août 2025. Le Spelc a dénoncé cette rupture d'égalité entre agents du public et du privé. *In fine*, le rectorat a accepté de prolonger les contrats de certains suppléants du privé jusqu'à fin août, mais cette mesure ne concerne que 4 % des 500 suppléants du privé. Quel mépris pour nos collègues sans lesquels les élèves n'auraient pas d'enseignants en face d'eux ! Ce n'est pas admissible !

Les collègues AESH de nos établissements privés sont encore moins bien lotis avec des salaires indécents, des contrats à temps incomplet plafonnés à 28 heures par semaine, une affectation dans le privé au gré des besoins de l'enseignement public. Concernant leur statut, les arguments du Spelc ont été entendus en justice ce qui permet aux AESH travaillant dans nos établissements d'être électeurs et éligibles à nos CSE. Une belle victoire !

Pour la classe exceptionnelle, là encore les objectifs annoncés en 2017 ne sont pas tenus. Ce nouveau grade ne pourra jamais atteindre les 10 % du corps avec l'abandon du vivier 1 et des contingents de promotion qui dépassent à peine ceux accordés pour le vivier 2.

Les personnels travaillant dans les Très Petites Entreprises (**TPE**) voteront pour élire leurs représentants du **25 novembre au 9 décembre 2024**. Cela concerne les actifs rémunérés de toutes les entreprises de moins de 11 personnes physiques. Nos élus, locaux et nationaux, sont formés pour répondre à vos questions, besoins, attentes grâce à leur formation technique.

Mais le conseil ne suffit pas : le Spelc vous assure aussi une assistance juridique.

**Voter Spelc, c'est être représenté par un syndicat qui sait négocier vos conditions de travail et de rémunération.**

Pour terminer, je souhaite mettre en avant l'investissement de notre ex-trésorière Anne-Marie Lecourt qui s'est engagée précédemment en tant que déléguée syndicale, élue CCMA et référente pour les retraités.

Combien de réunions syndicales, d'AG préparées ensemble ces vingt dernières années !

Quel bel accueil tu nous as réservé pour nos réunions de bureau. Que dire de ta disponibilité, de ton amitié et de tous ces moments partagés.

Si Anne-Marie a quitté notre bureau syndical, elle continue de s'investir dans la commission fédérale des retraités avec notamment la gestion du fichier national des abonnés au journal des retraités.

Au nom de toute l'équipe du Spelc Côte d'Azur, MERCI.

Belle année scolaire à tous.

Jean-Yves Murgue, Président du Spelc Côte d'Azur

## QUI FAIT QUOI AU SPELC CÔTE D'AZUR ?

<b>Suivi de carrière</b> <i>PPCR Avancements Promotions Reclassements...</i>	1 <sup>er</sup> degré	Dép. 06	Emmanuelle CARRASCO	06.46.92.87.84	<a href="mailto:e.carrasco@spelc.fr">e.carrasco@spelc.fr</a>
			Séverine COLAS	06.03.11.17.86	<a href="mailto:s.colas@spelc.fr">s.colas@spelc.fr</a>
		Dép. 83	Geneviève BOISSIER	06.64.41.26.10	<a href="mailto:g.boissier@spelc.fr">g.boissier@spelc.fr</a>
	2 <sup>nd</sup> degré	Dép. 06	Jean-Yves MURGUE	06.45.32.19.90	<a href="mailto:jy.murgue@spelc.fr">jy.murgue@spelc.fr</a>
			Stéphanie PRÉVOSTO	06.06.87.42.33	<a href="mailto:s.prevosto@spelc.fr">s.prevosto@spelc.fr</a>
			Coralie FOLLONI	06.59.58.41.27	<a href="mailto:c.folloni@spelc.fr">c.folloni@spelc.fr</a>
			Evrin EVCI	06.78.78.07.24	<a href="mailto:e.evci@spelc.fr">e.evci@spelc.fr</a>
Dép. 83		Laetitia GUADALUPI	06.20.53.13.74	<a href="mailto:l.guadalupi@spelc.fr">l.guadalupi@spelc.fr</a>	
<b>Mouvement de l'emploi (CDE/CAE)</b> <i>Affectation des stagiaires Premier poste Mutations inter et intra académiques...</i>	1 <sup>er</sup> degré	Dép. 06	Emmanuelle CARRASCO	06.46.92.87.84	<a href="mailto:e.carrasco@spelc.fr">e.carrasco@spelc.fr</a>
			Séverine COLAS	06.03.11.17.86	<a href="mailto:s.colas@spelc.fr">s.colas@spelc.fr</a>
		Dép. 83	Geneviève BOISSIER	06.64.41.26.10	<a href="mailto:g.boissier@spelc.fr">g.boissier@spelc.fr</a>
			Martine LE GOUADEC	06.03.46.88.22	<a href="mailto:m.legouadec@spelc.fr">m.legouadec@spelc.fr</a>
	2 <sup>nd</sup> degré	Dép.06	Jean-Yves MURGUE	06.45.32.19.90	<a href="mailto:jy.murgue@spelc.fr">jy.murgue@spelc.fr</a>
			Evrin EVCI	06.78.78.07.24	<a href="mailto:e.evci@spelc.fr">e.evci@spelc.fr</a>
		Dép. 83	Laetitia GUADALUPI	06.20.53.13.74	<a href="mailto:l.guadalupi@spelc.fr">l.guadalupi@spelc.fr</a>
<b>Préparation de la retraite</b> <i>Salariés des Ogec/Ogis (SEP) et enseignants</i>	Dép. 06	Guy TORTAJADA	06.61.90.84.54	<a href="mailto:g.tortajada@spelc.fr">g.tortajada@spelc.fr</a>	
		Christelle CASTELLACCI	06.30.58.41.33	<a href="mailto:c.castellacci@spelc.fr">c.castellacci@spelc.fr</a>	
		Nathalie BABIN	06.71.00.54.61	<a href="mailto:n.babin@spelc.fr">n.babin@spelc.fr</a>	
	Dép. 83	Sophie CACHET	06.82.34.19.95	<a href="mailto:s.cachet@spelc.fr">s.cachet@spelc.fr</a>	
		Grégory JOST	06.03.25.68.96	<a href="mailto:g.jost@spelc.fr">g.jost@spelc.fr</a>	
<b>Activités des retraités</b>			Aude-Sophie BRUNEL	06.60.94.19.23	<a href="mailto:as.toutain-brunel@spelc.fr">as.toutain-brunel@spelc.fr</a>
<b>Salariés des Ogec/Ogis (SEP)</b>			Stéphanie PRÉVOSTO	06.06.87.42.33	<a href="mailto:s.prevosto@spelc.fr">s.prevosto@spelc.fr</a>
<b>Lycée Pro – CFA / CFC</b>			Stéphanie PRÉVOSTO	06.06.87.42.33	<a href="mailto:s.prevosto@spelc.fr">s.prevosto@spelc.fr</a>
<b>Suivi des lauréats de concours</b>			Evrin EVCI	06.78.78.07.24	<a href="mailto:e.evci@spelc.fr">e.evci@spelc.fr</a>
<b>Chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> degré</b>			Corinne NAPOLIER	06.27.17.52.35	<a href="mailto:c.napolier@blanche2castille.com">c.napolier@blanche2castille.com</a>
<b>Site internet</b>			Hugues MALHERBE	06.20.05.38.11	<a href="mailto:h.malherbe@spelc.fr">h.malherbe@spelc.fr</a>
			Coralie FOLLONI	06.59.58.41.27	<a href="mailto:c.folloni@spelc.fr">c.folloni@spelc.fr</a>
<b>Règlement des adhésions</b>			Laetitia GUADALUPI (06)	06.20.53.13.74	<a href="mailto:l.guadalupi@spelc.fr">l.guadalupi@spelc.fr</a>
			Geneviève BOISSIER (83)	06.64.41.26.10	<a href="mailto:g.boissier@spelc.fr">g.boissier@spelc.fr</a>

## VOS ÉLUS SPELC CÔTE D'AZUR

<b>Commissions Consultatives Mixtes Académiques</b>	Titulaires	Jean-Yves MURGUE	06.45.32.19.90	<a href="mailto:jy.murgue@spelc.fr">jy.murgue@spelc.fr</a>
		Stéphanie PRÉVOSTO	06.06.87.42.33	<a href="mailto:s.prevosto@spelc.fr">s.prevosto@spelc.fr</a>
		Coralie FOLLONI	06.59.58.41.27	<a href="mailto:c.folloni@spelc.fr">c.folloni@spelc.fr</a>
	Suppléants	Evrin EVCI	06.78.78.07.24	<a href="mailto:e.evci@spelc.fr">e.evci@spelc.fr</a>
		Élisabeth SIVAN	06.50.74.70.83	<a href="mailto:e.sivan@spelc.fr">e.sivan@spelc.fr</a>
		Sophie CACHET	06.82.34.19.95	<a href="mailto:s.cachet@spelc.fr">s.cachet@spelc.fr</a>
<b>Commissions Consultatives Mixtes Interdépartementales</b>	Titulaires	Séverine COLAS	06.03.11.17.86	<a href="mailto:s.colas@spelc.fr">s.colas@spelc.fr</a>
		Emmanuelle CARRASCO	06.46.92.87.84	<a href="mailto:e.carrasco@spelc.fr">e.carrasco@spelc.fr</a>
	Suppléants	Élodie PENNEC	06.11.92.37.28	<a href="mailto:e.pennec@spelc.fr">e.pennec@spelc.fr</a>
		Émilie OUADANE	06.50.26.01.46	<a href="mailto:e.ouadane@spelc.fr">e.ouadane@spelc.fr</a>
<b>Commission Académique de l'Emploi</b>	Titulaires	Jean-Yves MURGUE	06.45.32.19.90	<a href="mailto:jy.murgue@spelc.fr">jy.murgue@spelc.fr</a>
		Evrin EVCI	06.78.78.07.24	<a href="mailto:e.evci@spelc.fr">e.evci@spelc.fr</a>
	Suppléants	Sophie CACHET	06.82.34.19.95	<a href="mailto:s.cachet@spelc.fr">s.cachet@spelc.fr</a>
		Élisabeth SIVAN	06.50.74.70.83	<a href="mailto:e.sivan@spelc.fr">e.sivan@spelc.fr</a>
<b>Commission Diocésaine de l'Emploi</b>	Dép. 83	Geneviève BOISSIER	06.64.41.26.10	<a href="mailto:g.boissier@spelc.fr">g.boissier@spelc.fr</a>
		Martine LE GOUADEC	06.03.46.88.22	<a href="mailto:m.legouadec@spelc.fr">m.legouadec@spelc.fr</a>
	Dép. 06	Sylvie MILADINOVIC	06.43.22.85.28	<a href="mailto:sylviemiladinovic@gmail.com">sylviemiladinovic@gmail.com</a>
		Séverine COLAS	06.03.11.17.86	<a href="mailto:s.colas@spelc.fr">s.colas@spelc.fr</a>

## Des compétences reconnues sur le terrain



Durant ma carrière dans l'enseignement, j'ai progressé dans l'institution et j'ai occupé pendant de nombreuses années un poste d'encadrement au sein de l'établissement. Du fait de ma position en équipe de Direction, je n'ai jamais adhéré à un syndicat d'enseignants même si j'en partageais les valeurs défendues.

J'ai toutefois beaucoup apprécié le délégué syndical Spelc de l'établissement. Il s'est toujours rendu disponible pour répondre à certaines demandes professionnelles et personnelles.

En effet, il s'est occupé du dossier « du trop-perçu de cotisations par l'URSSAF » réalisant les démarches nécessaires de remboursement auprès de cet organisme, pour de nombreux adhérents de l'établissement et moi-même. Nous avons ainsi récupéré les trop perçus (des sommes souvent conséquentes) sur plusieurs années.

J'ai préparé en autonomie mon dossier de départ à la retraite et au détour d'une conversation, il m'a proposé gentiment « son regard d'expert sur ce sujet » afin de vérifier ma situation avant que je ne le valide en ligne.

J'ai toujours apprécié son engagement comme délégué syndical. Nous étions chacun dans notre mission avec un profond respect mutuel et une réelle amitié.

A.B.

## Les déchargés du Spelc Côte d'Azur

Pour une heure, parfois un peu plus ou en décharge totale, 13 membres du Spelc Côte d'Azur (SCA) sont des « déchargés ».

Pour être concret, 1 heure de décharge équivaut à 1 heure de travail sur son établissement en moins et à 2 heures de travail pour les adhérents du Spelc Côte d'Azur (en suivant le modèle de face à face pédagogique/temps de préparation, correction).

Au SCA, une décharge ne peut être attribuée qu'après une période de test puis sur présentation d'un travail effectivement réalisé. Un bilan d'activité est ainsi présenté par chacun en fin d'année, avant potentiel renouvellement.

Selon les besoins du SCA, la décharge attribuée est revue à la hausse, à la baisse, voire supprimée.

En toute transparence, nous vous présentons ici les 13 déchargés du SCA, avec leur(s) mission(s) :

- ➔ Nathalie Babin : étude de retraite,
- ➔ Sophie Cachet : élue CCMA, étude de retraite, CAE,
- ➔ Christelle Castellacci : Secrétaire adjointe du SCA, étude de retraite, relectrice,
- ➔ Evrim Evci : élu CCMA, chargé des lauréats de concours, reclassements, CAE, suivi des adhérents,
- ➔ Coralie Folloni : élue CCMA, site Internet du SCA, ACTUS, rédactrice/relectrice,
- ➔ Laetitia Guadalupi : Vice-présidente du SCA, gestion des paiements, suivi des adhérents, relectrice,
- ➔ Grégory Jost : étude de retraite,
- ➔ Hugues Malherbe : Référent numérique SCA,
- ➔ Lydéric Meunier : Secrétaire du SCA, rédacteur/relecteur,
- ➔ Jean-Yves Murgue : Président du SCA, élu CCMA, CAE, suivi des adhérents, relations avec les instances,
- ➔ Fouad Ouakhsis : Trésorier,
- ➔ Stéphanie Prévosto : Vice-présidente du SCA, élue CCMA, déléguée académique, Référente SEP, rédactrice/relectrice,
- ➔ Élisabeth Sivan : élue CCMA, rédactrice/relectrice.

Nous bénéficions de plus d'une chance inouïe : le bénévolat de Geneviève Boissier, Guy Tortajada, Martine Le Gouadec, Sylvie Miladinovic mais aussi d'Anne-Marie Lecourt et Sylvaine Ogier, qui vont enfin profiter de leur retraite à temps plein ! Bienvenue à Aude-Sophie Brunel qui rejoint cette équipe généreuse.

Grâce à nos retraités hyperactifs, le SCA peut accomplir un travail conséquent sur le terrain, au plus proche de vous toutes et tous, sans consommer des heures de décharge toujours en nombre insuffisant.

Pour une information complète, nous confirmons aussi que seuls deux autres adhérents du SCA sont déchargés par la Fédération uniquement, parmi lesquels le Président de la Fédération des Spelc, Jean-Louis Stadler.  
Stéphanie Prévosto



## Que dire du Spelc Côte d'Azur ?



J'ai une très belle expérience avec ce syndicat.

La codification qui m'a été attribuée lors du mouvement 2023, en arrivant de la région parisienne, m'a valu une affectation éloignée de mon domicile.

En 2024, j'ai retenté ma chance afin de me rapprocher de mon lieu de résidence. Néanmoins, j'ai commis une erreur dans ma demande. Ma codification ne correspondait pas à celle que je devais avoir. Grâce à l'intervention du Spelc Côte d'Azur, cette erreur a été corrigée et j'ai alors eu la codification correspondante. De plus, je m'étais désistée pour un poste à temps partiel sur lequel j'avais postulé mais j'ai aussitôt regretté mon choix.

De nouveau, le Spelc est intervenu pour faire annuler ce désistement.

Grâce à l'écoute et au suivi que le Spelc m'a accordé, j'ai réussi à obtenir le poste sur lequel j'avais candidaté en priorité.

Je suis très satisfaite de la réactivité du Spelc Côte d'Azur.

Étant d'origine étrangère, certaines subtilités et complexités du fonctionnement des institutions françaises m'échappent et être adhérente au Spelc Côte d'Azur m'a permis d'être bien accompagnée durant mes démarches.

Marjane Fouladvind

## L'enseignement privé : souvent imité, jamais égalé mais plus que jamais attaqué !

Avec la mixité sociale, certains "bien-pensants" qui nous gouvernent pensaient innover.

S'ils connaissaient réellement l'enseignement catholique (EC) ainsi que le mode de fonctionnement de l'enseignement privé sous contrat, s'ils avaient voulu s'y intéresser avant de vouloir les attaquer une fois de plus, ils se seraient aperçus que la mixité est l'un des axes de l'enseignement catholique, dans son Histoire et ses pratiques. Parce que c'est bien l'Église qui a accueilli les élèves dont la République ne pouvait s'occuper, sans les trier selon leurs origines sociales, culturelles ou encore leurs croyances religieuses.

Il serait intéressant de savoir dans quelles conditions et structures seraient instruits les plus de 2 millions d'élèves actuellement scolarisés en privé sous contrat si l'EC n'existait pas (source <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/lenseignement-prive-sous-contrat>).

En France, les plus de 7 500 établissements de l'enseignement privé sous contrat accueillent tous les élèves, y compris les jeunes à besoins éducatifs particuliers

(BEP), porteurs de handicaps physiques et/ou cognitifs parfois lourds. Les structures publiques sont insuffisantes pour les accueillir.

Il est à souligner, une nouvelle fois, que les diocèses de France ont été précurseurs dans la formation de l'accueil des différences, sur tout le territoire. Sans cela, quelle prise en charge effective de tous nos élèves, quels que soient leurs besoins ?

Parce que la vérité est à dire, à écrire ! Non, tous les élèves scolarisés en privé sous contrat ne le sont pas par héritage religieux, tradition familiale ou volonté des familles de payer doublement la scolarité de leurs enfants (en qualité de contribuables ET par l'inscription) ! Ils le sont aussi pour trouver ce que le public ne peut offrir, par manque de moyens convenablement alloués voire exploités, par défaut de formation des enseignants et des autres intervenants.

Mais à défaut de voir la réalité, il est tellement plus facile de tirer à boulets rouges sur des hommes et des femmes qui s'engagent tous les jours, sans compter leurs heures, avec des effectifs souvent conséquents dans leurs classes, que de voir leur engagement pour la réussite de tous les jeunes qui leur sont confiés. La ficelle est trop grosse pour être crue par qui voudra bien s'informer *a minima* : les enseignants du privé sont certes payés comme contractuels par l'État, puisque titulaires d'un concours d'État. Mais ils ne sont pas fonctionnaires. Le salaire de base, l'évolution de carrière mais surtout la retraite ne sont pas aussi intéressants que ceux des enseignants du public.

Oui, l'enseignement privé sous contrat est financé à hauteur de 73 % par des fonds publics. Il permet ainsi aux contribuables français d'économiser 9,5 milliards d'euros. Ce financement n'est que l'application, dans son cadre légal, de la loi Debré de 1959. Un élève scolarisé en privé sous contrat coûte moitié moins cher que son homologue en public, pour plusieurs raisons évidentes et faciles à saisir : les personnels sans lesquels un établissement ne pourrait fonctionner (SEP), les bâtiments, leur entretien (y compris chauffage/climatisation... sur la période de flambée énergétique), tous les frais de fonctionnement ne coûtent rien à l'État, donc aux contribuables, dont certains dénoncent haut et fort, "le vol avec effraction commis par l'EC" alors que ce n'est que la Loi ! Mais que savent-ils des élèves boursiers de plus en plus nombreux à être accueillis ? De ceux dont la famille ne paye parfois pas la cantine voire presque rien de sa scolarité ?

Parce que l'enseignement privé sous contrat sait très bien s'occuper de tous les jeunes, parce que tous ses acteurs savent que ceux qui le peuvent doivent venir en aide à ceux qui ont moins, pour avancer tous ensemble sur le chemin de la réussite, en toute confiance.



Stéphanie Prévosto

## Ensemble tout au long de votre carrière



J'ai connu le Spelc Côte d'Azur (SCA) en 2020 grâce à des collègues du lycée dans lequel je travaillais parce que j'avais besoin d'aide pour résoudre ma situation compliquée. À ce moment-là, je n'étais pas syndiquée parce que je ne connaissais rien au syndicalisme français. Qu'est-ce que j'ai trouvé ? Des personnes très à l'écoute, empathiques et disponibles qui m'ont soutenue jusqu'à la résolution positive de mon dossier. Certaines d'entre elles sont devenues des collègues et des amies, S. en est une. Dès cette expérience, j'ai décidé de rester adhérente. Le SCA est encore à mes côtés. De maître auxiliaire, je vais bientôt devenir stagiaire CAPLP Lettres-Anglais grâce au soutien que le Spelc a su m'apporter de la préparation de mon concours jusqu'à mon affectation.

Je souhaite continuer cette agréable et efficace collaboration à l'avenir.

Avec mon amitié,

Maria-Grazia Liso

Entrée dans le métier en 1978, je me suis rapidement syndiquée.

C'est ainsi que j'ai versé plus de 40 années de cotisations à une organisation syndicale, sans avoir à demander conseil ou d'accompagnement particulier.

Lors de la préparation de ma retraite, mon syndicat d'origine m'a communiqué par voie électronique un dossier bien complexe à renseigner, sans autre forme d'explication, sans jamais répondre non plus à mes demandes d'aides.

Ma chance est d'avoir S. (ex-maman d'élève) comme collègue de travail et membre actif du Spelc Côte d'Azur.

En quelques rendez-vous, mon dossier a été monté, d'abord en récupérant l'intégralité des documents nécessaires auprès des différents organismes, parfois non sans mal.

Cette première étape rapidement achevée, J.-Y. a tout aussi brillamment pris le relais. Par leur technicité et leur compréhension, avec un réel accompagnement régulier et bienveillant, mon dossier retraite a été déposé en l'espace de 6 mois.

Sans leur aide pour naviguer dans les méandres administratifs, jamais il n'aurait pu l'être dans les délais, de sorte que je puisse faire valoir mes droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Je prolongerai mon adhésion au Spelc, en qualité de retraitée.

Merci !

Colette



## Petit résumé sur la réforme des retraites

Que de soubresauts depuis un an autour des retraites ! Débats politiques, manifestations et discussions parlementaires ont abouti finalement à de sérieuses modifications des conditions de départ à la retraite. Premières craintes : application immédiate de la réforme ?

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la « montée en charge » de ces nouvelles conditions a commencé !

C'était sans compter la lourdeur administrative : vote de la loi, décrets, circulaires des organismes de retraite (Carsat et Agirc-Arrco)... devenue une réelle source de difficultés pour répondre au mieux à tous nos affiliés. Le Spelc a par exemple rencontré des adhérents qui avaient prévu d'arrêter leur fonction le 01/09/2023 mais ayant dû subir un recul de quelques mois pour y avoir droit. Le législateur n'a pas pris en compte la spécificité de l'année scolaire, induisant les nécessaires rétro-pédalage et cafouillage.

L'âge d'ouverture des droits passe progressivement de 62 ans (pour des dates de naissance avant le 31/08/1961) à **64 ans** (pour des dates de naissance à partir du 01/01/1968).

En même temps (!), la durée de cotisation pour obtenir le **taux plein** passe très rapidement de 168 à **172 trimestres** mais l'âge du taux plein automatique est bien resté à **67 ans** pour tous. La retraite pour « carrières longues » a vu de nouvelles bornes pour son application : il faut avoir validé 4 ou 5 trimestres avant la fin de l'année de ses 16, 18, 20 ou 21 ans, et avoir validé un certain nombre de trimestres sur l'ensemble de sa carrière. La retraite progressive reste accessible deux ans avant l'âge légal sous condition d'avoir validé au moins 150 trimestres. Pour les caisses complémentaires Agirc-Arrco, les organisations syndicales, gestionnaires de ces organismes, ont aboli la notion de « *malus* » (coefficient de solidarité).

Toutes ces conditions touchent les salariés du privé, aussi bien personnels SEP qu'enseignants.

Pour les enseignants sous contrat avec l'État, les âges associés à la durée de régime temporaire de retraite de l'enseignement privé (RETREP) prennent en compte la réforme.

Les membres du service « retraite » du Spelc Côte d'Azur, par leur formation continue, accompagnent les adhérents dans l'analyse, le montage puis le dépôt du dossier retraite. Pour les situations les plus particulières, ils pourront vous aider à vous orienter vers les services concernés.

La continuité de cet efficace service est assurée grâce à l'intérêt que lui portent de nouveaux collègues, demeurant toujours à votre écoute.



Guy Tortajada

## Témoignage d'une nouvelle engagée au Spelc, de retour de son premier congrès

La présidence du Spelc Côte d'Azur est à l'origine de ma participation à ce congrès, qui m'a permis de rencontrer des collègues engagés. Échanger sur leurs missions, locales et nationales, a été une expérience formatrice, une révélation. J'ai découvert le travail considérable des différentes commissions du Spelc. Chacune œuvre sans relâche pour l'application des droits, la défense des intérêts de tous les personnels adhérents. Le carrefour du service juridique a approfondi mes connaissances sur les CSE.

Les élections des conseillers fédéraux, puis du bureau fédéral donc du Président, Jean-Louis Stalder, ont été des temps forts du congrès. Je le félicite vivement pour sa nouvelle fonction, gage de sa compétence et de son dévouement.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude envers l'équipe du Spelc Côte d'Azur, pour son accueil chaleureux et bienveillant lors de cet événement mémorable.

Cette expérience a été pour moi une véritable source de motivation. Elle m'a confortée dans ma volonté d'agir, de renforcer mon engagement pour prendre une place active au sein du syndicat. Je suis impatiente de poursuivre cette aventure passionnante aux côtés de mes collègues dévoués, les retrouvant désormais avec la mission de conseillère juridique.

Audrey Saliceti



## PACTE ou PACTISER...



PACTISER : s'entendre, transiger avec quelqu'un, en acceptant un arrangement compromettant ; avoir avec quelque chose une indulgence coupable.

PACTE : accord solennel conclu entre deux ou plusieurs personnes.

Bien entendu, vous voyez bien où nous voulons en venir, chers lecteurs, s'agit-il d'un Pacte ou de Pactiser ?

À la suite de la dérisoire « re-valorisation » des salaires des enseignants, a été mis en place, comme pseudo pansement et plutôt dans l'objectif premier de combler le non-remplacement des enseignants devant élèves, LE PACTE.

Fortement boycotté dans l'enseignement public, il a été davantage plébiscité dans l'enseignement privé sous contrat.

Les enseignants y voient une juste rémunération pour la mise en place des nombreux projets qui étaient jusqu'alors réalisés bénévolement. Cela est bien évidemment plus que légitime !

D'autres y trouvent un complément de revenus, surtout pour les bas salaires ou quand l'emploi est précaire ; là aussi c'est légitime.

Or, et comme c'était à craindre, cela ne comporte pas que des avantages...

Cela crée bien évidemment des jalousies entre les collègues.

Cela laisse à la discrétion du chef d'établissement le choix d'attribution de ces pactes.

Cela permet des dérives d'affectation de ces heures.

Nous tenons par souci d'équité à rappeler qu'il s'agit « d'argent public » et que son utilisation se doit d'être juste dans le cadre réglementaire fixé.

Après avoir fait miroiter aux enseignants que leur pseudo « re-valorisation » passerait par la rémunération des missions, voici que ces pactes n'existent pratiquement plus un an après leur mise en œuvre.

De qui se moque-t-on ?

- dans l'enseignement général, la baisse est de 30 % à 50 %
- en lycée professionnel, la baisse est de plus de 80 %

C'est un véritable scandale !

L'équipe du Spelc Côte d'Azur

# TARIFS D'ADHÉSION — ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

## du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025

Les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt de 66 % que vous soyez imposable ou non !

Enseignant (tarif selon l'indice)	Montant	Enseignant (tarif selon l'indice)	Montant
<b>Jusqu'à 395</b>	<b>45 €</b> <b>16 €</b> après crédit d'impôt	<b>De 529 à 685</b>	<b>95 €</b> <b>33 €</b> après crédit d'impôt
MD 1 jusqu'au niveau 2		MD 1 niveaux 9 à 14	
AE ou CE EPS jusqu'à l'échelon 4		AE ou CE EPS échelons 10, 11	
Certifié, PLP, PEPS, PE échelon 1		CE EPS classe exceptionnelle échelons 1, 2 Certifié, PLP, PEPS, PE échelons 8, 9, 10, 11	
<b>De 396 à 466</b>	<b>65 €</b> <b>23 €</b> après crédit d'impôt	PLP, PEPS, PE HC échelons 1, 2, 3	<b>115 €</b> <b>40 €</b> après crédit d'impôt
MD 1 niveaux 3, 4, 5		Agrégré échelons 4, 5, 6, 7	
AE ou CE EPS échelons 5, 6, 7		MD 1 niveaux 15 à 18	
Certifié, PLP, PEPS, PE échelons 2, 3, 4		Certifié, PLP, PEPS, PE classe exceptionnelle	
Agrégré échelon 1		Certifié, PLP, PEPS, PE HC échelons 4, 5, 6	
Agrégré échelon 1		Agrégré échelons 8, 9, 10, 11	
<b>De 467 à 528</b>	<b>85 €</b> <b>29 €</b> après crédit d'impôt	Agrégré HC & classe exceptionnelle	
MD 1 niveaux 6, 7, 8		AESH, Étudiant, Couple (2 <sup>e</sup> cotisation)	45 € / 16 €
AE ou CE EPS échelons 8, 9		Disponibilité, chômage, congé parental	15 € / 6 €
Certifié, PLP, PEPS, PE échelons 5, 6, 7		Salarié des établissements (Sep)	Montant
Agrégré échelons 2, 3		Non cadre	45 € / 16 €
		Cadre	75 € / 26 €
		Retraités	75 € / 26 €
		Petites retraites	45 € / 16 €

### RÈGLEMENT DE LA COTISATION

<b>CB</b>	À privilégier, en ligne sur le site « Hello Asso », site sécurisé et gratuit	Flashez le QR code ci-contre  Ou rendez-vous sur : <a href="https://cotedazur.spelc.fr/regler-ma-cotisation-avec-helloasso">https://cotedazur.spelc.fr/regler-ma-cotisation-avec-helloasso</a>
<b>VIREMENT</b>	Indiquer dans le motif du virement le nom de l'adhérent et le nombre de paiements si fractionnés (par exemple 1/2, 2/2)	<b>Attention : Nouveau RIB à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024</b>  IBAN : FR76 1027 8091 0700 0203 8000 979 ADRESSE SWIFT — BIC : CMCIFR2A
<b>CHÈQUE</b>	À l'ordre du Spelc Côte d'Azur en mentionnant le nom de l'adhérent et à expédier à :	<b>06 : Laetitia GUADALUPI</b> 1 Chemin de Pied Roubert 83149 BRAS <b>83 : Geneviève BOISSIER</b> Lotissement Nicolas 11 Impasse Nicolas 83210 LA FARLÈDE



Le Spelc Côte d'Azur est sur Hello Asso